

Compte-rendu
Assemblée Générale
extraordinaire et ordinaire
20 mai 2021

Cress de Bretagne
187 rue de Châtillon
35200 Rennes
02 99 85 89 53
cress@cress-bretagne.org

20 AG AGE Compte rendu
jeudi 14 octobre 2021



Sommaire

La Composition de l'Assemblée Générale..... 4

Assemblée Générale ordinaire :..... 6

 Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale précédente: 6

 Rapport de gestion : 6

 Cotisations : 7

 Rapport d'activité : 8

 Rapport moral et d'orientation : 8

**Rapport moral et d'orientation Ensemble une Bretagne qui nous ressemble, une
Bretagne qui nous rassemble.....** Erreur ! Signet non défini.



La Composition de l'Assemblée Générale

« L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement que si cinquante pour cent des membres de la Cress de Bretagne sont représentés ou ont donné pouvoir et si chaque collège constitué est présent »¹. Ne sont comptabilisés que les adhérents à jour de leur cotisation.

	RdV des acteurs de l'ESS - 20 Mai 2021							
	adhérents	présent	tx présence	pouvoirs	tx pouvoirs	total représentation	taux représentation	présents
Coop	17	10	58,82	4	23,53	14	82,35	10
Mutuelles	11	8	72,73	0	0,00	8	72,73	8
Association	50	29	58,00	6	12,00	35	70,00	29
Entrep soc	9	4	44,44	1	11,11	5	55,56	4
Fondations	1	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Employeurs	1	1	100,00	0	0,00	1	100,00	1
Pôles ESS	18	15	83,33	3	16,67	18	100,00	15
invités		29						29
Totaux	107	96	89,72	14	13,08	81	75,70	96
Rappel 2020	107	59	55,14	7	6,54	66	61,68	198

Le nombre d'adhérents représentés ou ayant donné pouvoir est supérieur à 50 % (75.70%).
L'Assemblée Générale peut délibérer valablement, le quorum étant atteint.

¹ Extrait de l'article 10 des statuts de la Cress.

Assemblée Générale extraordinaire

Objet de l'Assemblée Générale extraordinaire

L'Assemblée Générale extraordinaire a été convoquée pour modifier les statuts de la Cress afin d'adapter les statuts suite à la disparition du CNCRESS et à l'adhésion de la Cress de Bretagne à ESS France.

Par ailleurs, un travail d'écriture inclusive a été fait afin de prendre en compte les principes d'action mis en avant par la Cress de Bretagne.

Enfin, il a été acté, dans le texte des statuts, le transfert du siège de la Cress au Quadri (avenue des Pays-Bas à Rennes).

Outre les modifications liées à l'utilisation de l'écriture inclusive, ces éléments amènent à de nouvelles rédactions dans les articles suivants :

- Le préambule
- Article 4 : siège
- Article 6 : adhésion à ESS France

Vote

Les modifications des statuts sont approuvées à l'unanimité.



Assemblée Générale ordinaire :

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale précédente:

Il n'y a pas de remarque sur le compte rendu de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2020. Il est donc adopté à l'unanimité.

Rapport de gestion :

Présentation des comptes 2020

Le compte rendu financier de l'exercice 2020 est présenté, ainsi qu'une analyse de la situation financière de la CRESS et que les perspectives financières (voir rapport de gestion et diaporama de présentation).

Il présente un résultat de l'exercice en excédent de 55 035 €.

Le total du bilan est de 2 163 878 €

Le montant des fonds propres (hors provisions et fonds dédiés) est de 410 658 €

Les rapports de Madame LEGUILLON, commissaire aux comptes de la Cress :

Ce rapport est présenté par Myriam Thé qui a participé à l'audit des comptes de la Cress. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Cress le 23 mars 2021 et certifiés, sans réserve, par les soins de Madame Leguillon :

Il n'existe pas de convention réglementée.

L'affectation du résultat et réorganisation des fonds propres :

Le Conseil d'Administration propose, à l'Assemblée Générale, d'affecter le résultat de l'exercice comptable 2020 aux réserves diverses.

Suite à l'Assemblée Générale, après affectation du résultat dans les réserves diverses, les fonds propres de la CRESS sont organisés de la façon suivante :

Libellé	Solde au début de l'exercice	Entrée	Sortie	Solde suite à l'AG
Fonds associatifs sans droits de reprise	6 825,40			6 825,40
Réserves diverses	353 703,05	55 035,80		408 738,85
Reprises indemnités de fin de carrière	-4 905,40			-4 905,40
Résultat de l'exercice		55 035,80	55 035,80	0,00
Totaux	355 623,05	110 071,60	55 035,80	410 658,85

Cotisations :

Les principes des cotisations

L'Assemblée Générale de la Cress de Bretagne du 25 mai 2016, a mis en place dès 2016 des modalités et des montants de cotisations déterminés selon les règles harmonisées au sein du réseau des Cress.

Le Conseil d'Administration a proposé, à partir de 2017 que soit rajoutée une tranche de cotisation pour les petites associations (< 2 ETP) d'un coût de 50 € afin que le montant de la cotisation ne soit pas un obstacle à l'adhésion.

Le Conseil d'Administration propose que cette modalité soit reconduite en 2022. Les autres cotisations restent inchangées.

Le barème des cotisations pour 2022

Les entreprises adhérentes à un regroupement, lui-même adhérent à la Cress, voient leur cotisation réduite de 25 %.

Les associations

	Nombre d'équivalent temps plein de salariés	Montant des cotisations	
Association	inférieur ou égal à 2 ETP	50,00 €	
	supérieur à 2 et inférieur ou égal à 5 ETP	100,00 €	
	supérieur à 5 et inférieur ou égal à 10 ETP	200,00 €	
	supérieur à 10 et inférieur ou égal à 50 ETP	400,00 €	
	supérieur à 50 et inférieur ou égal à 250 ETP	750,00 €	
	supérieur à 250 ETP	1 000,00 €	
Regroupements associatifs	inférieur ou égal à 2 ETP	50,00 €	Par département couvert
	supérieur à 2 et inférieur ou égal à 10 ETP	100,00 €	
	supérieur à 10 ETP	150,00 €	
Association nationale		500,00 €	



Les coopératives, les entreprises sociales et les fondations

	Chiffre d'affaires	Montant des cotisations	
Entreprises sociales	inférieur ou égal à 2 millions d'€	250,00 €	
	supérieur à 2 et inférieur ou égal à 50 millions d'€	1 000,00 €	
	supérieur à 50 millions et inférieur ou égal à 1,5 milliard d'€	2 500,00 €	
	supérieur 1,5 milliard d'€	4 000,00 €	
Regroupements d'entreprises sociales		150,00	Par département
Entreprises sociales nationale		500,00 €	couvert

Les mutuelles

	Montant des cotisations	
Nationales, régionales inter-régionales ou locales	500,00 €	Par département couvert
Unions territoriales	500,00 €	
Union régionale	150,00 €	

Les syndicats d'employeurs

	Montant des cotisations	
Syndicats d'employeurs	150,00 €	Par département couvert

Rapport d'activité :

Le document présentant l'exhaustivité de l'activité de la CRESS a été expédié aux adhérents préalablement à l'Assemblée Générale ainsi qu'un document présentant l'action de la CRESS en 2020 et les perspectives 2021 de façon synthétique "la Cress en action".

Les points saillants de l'activité 2020 sont présentés.

Vote sur les motions présentées

Il y a eu 275 mandats présents lors de l'Assemblée Générale. Le vote sur les résolutions s'est effectué à distance.

Résolutions	Pour	Contre	Absention	Adoptée / rejetée
Approbation des comptes 2019	275			Adoptée
Approbation du rapport de gestion	275			Adoptée
Approbation des conventions réglementées	275			Adoptée
Affectation du résultat aux réserves diverses	275			Adoptée
Montant des cotisations d'adhésion à la Cress pour 2021	275			Adoptée
Approbation du rapport d'activité	275			Adoptée
Approbation du rapport des pratiques ESS	275			Adoptée

Rapport moral et d'orientation :

Le rapport moral et d'orientation a été adressé aux participants à l'Assemblée Générale. Il est lu par le Président.

Des interventions par écrit font état de leur accord sur l'analyse qui y est présentée.



Rapport moral et d'orientation

Assemblée Générale de la Cress de Bretagne

17 septembre 2020

L'année 2020 que nous vivons est particulièrement singulière par la crise qui nous touche de plein fouet. Au-delà de son traitement purement sanitaire, elle révèle des questionnements sur notre société, les limites du modèle qui est le nôtre :

- ❑ une dépendance forte au pétrole qui déstabilise l'économie mondiale,
- ❑ la délocalisation d'un grand nombre d'activités de production qui entraîne une dépendance pour des approvisionnements en produits de base,
- ❑ la destruction croissante des écosystèmes et les fortes pressions exercées sur la biodiversité.
- ❑ la mise à mal des citoyens au travail (troubles psycho-sociaux, burn out...)

Notre économie à bout de souffle, si elle a réduit la pauvreté dans plusieurs pays du monde, a fortement accrue les inégalités, a développé une violence globale (idées, comportements, climats...), aboutit à une situation anxiogène.

Tous ces éléments montrent qu'il est devenu urgent de changer nos modèles, en interrogeant ;

- ❑ Nos fonctionnements démocratiques,
- ❑ Nos modèles de production et de consommation.
- ❑ Notre traitement des questions sociales

La transition écologique, énergétique, solidaire n'est plus une option mais une nécessité.

L'Economie Sociale et Solidaire et ses entreprises, une réponse aux indispensables transitions.

Enjeu démocratique

La crise actuelle révèle de nombreuses insatisfactions et impasses dans nos processus démocratiques. Nos concitoyens ont perdu confiance dans le politique, chaque élection voit son taux d'abstention battre des records, les corps intermédiaires sont boudés par les citoyens qui peinent à voir en ces collectifs leur salut et y craignent toute forme de récupération, ces mêmes corps intermédiaires sont négligés par les dirigeants élus de la république qui les négligent ou les craignent en les instrumentalisant par des procédures administratives qui nient leur souveraineté et leurs initiatives.

Le citoyen se dit non entendu lorsque son point de vue individuel n'est pas pris en compte. La crise des gilets jaunes en aura été un révélateur mettant à jour et/ou portant les questions d'inégalités entre territoires, entre ville et campagne, entre professions, alertant sur les capacités des citoyens à satisfaire leurs besoins vitaux ; se loger, se mouvoir, se nourrir...

« Lorsque l'observateur (des mouvements types Gilets jaunes) accepte d'entendre et d'enregistrer les revendications du pouvoir d'achat à la refondation de la démocratie, la conclusion est toujours la même : quel débouché politique ? Répétons-le, sa quête est vaine. Il n'y en a tout simplement pas, il ne peut pas y en avoir en l'état de la représentation, en l'état de la législation, en l'état de la réalité hiérarchique des relations sociales en l'état des réformes allant vers plus de privatisations, plus de démantèlement des territoires, vers moins de démocratie réelle »

« L'heure est venue d'inventer une véritable alternative en constante édification, non plus

empreinte d'idéologie mais forte des expériences en commun, qui nous aide à penser autrement la société future et redonne à l'humain sa primauté »²

L'ESS revendique et ambitionne, notamment par ses organisations pensées comme « espaces publics de proximité », de donner au citoyen du pouvoir d'agir, la capacité de porter les questions qui le concerne dans la sphère publique et de pouvoir assumer la responsabilité de sa mise en œuvre.

Dans notre vision commune exprimée dans le projet de la CRESS en cours d'actualisation nous affirmons ; «... Ces démarches coopératives permettent en outre l'émancipation des personnes, via des logiques et méthodes d'éducation populaire. Mettre l'humain au centre implique de mettre en place des réelles pratiques démocratiques dans le champ du politique et du vivre ensemble mais aussi dans le champ de l'économie et de l'entreprise... »

Les adhérents de la CRESS ont largement pointé les enjeux et nos atouts face à ceux-ci, lors de la consultation que nous avons menée auprès d'eux au mois de Juin dernier.

Enjeu environnemental

Notre environnement, nous le savons désormais, est fortement impacté négativement par l'activité humaine ; transformations climatiques, pollutions importantes aux conséquences diverses sur l'homme et son environnement, épuisement des ressources naturelles, disparition de nombreuses espèces animales et végétales...

Des effets positifs, malgré la situation sanitaire dramatique, ont été observés sur l'amélioration de notre environnement (moins de pollution, moins de bruit), sur l'approvisionnement alimentaire local, sur l'importance de relocaliser des activités. C'est parfois une véritable prise de conscience qui s'est opérée de la part d'un public non averti sur ces questions.

La transition énergétique génère des difficultés d'adaptation pour les entreprises et les personnes, nécessite d'importants accompagnements pour les secteurs fortement polluants (aéronautique, automobile, agroalimentaire...).

Pour réussir l'incontournable transition écologique, il nous faut mettre en œuvre une vision de long terme, mais des actions immédiates. Il nous faut une puissance démocratique et une mobilisation citoyenne permettant de transcender les intérêts particuliers, résister et agir face à des puissants lobbies, construire un modèle économique et social dégagé de la seule logique sans fin du productivisme et de la recherche de profits.

Les entreprises de l'ESS s'inscrivent pleinement dans ces nécessités. Elles développent un entrepreneuriat collectif dont les moyens sont prioritairement orientés vers le projet de l'entreprise, elles développent des produits, des services, s'inscrivant dans la durée et fortement connectés à leurs territoires d'implantation. Elles développent un mode d'organisation fondé sur la gouvernance démocratique avec la volonté de rendre les citoyens acteurs des choix d'orientation.

C'est donc logiquement que nombre de structures de l'ESS ont décidé d'orienter le cœur de leurs activités pour faire de la transition écologique et solidaire une réalité territoriale.

Le projet de la CRESS en cours d'actualisation accompagne ces transitions, ces développements ;

- Energies citoyennes,
- Economie circulaire dans la relance d'après crise,
- Organisations pour une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement et favorisant une alimentation de qualité...
- Mobilité solidaire
- Réduction de l'impact carbone des acteurs de l'ESS

Enjeu social

« Une société inclusive ne défend pas seulement le droit de vivre mais celui d'exister » nous dit Charles GARDOU dans son ouvrage « La société inclusive parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule »

La crise agit comme un nouveau révélateur des inégalités (ex gilets jaunes...), comment ne pas laisser au bord de la route les plus précaires ?

La gestion de cette crise a notamment conduit à isoler totalement des personnes âgées ou

² JL Laville/M.Riot-Sarcey dans « le réveil de l'utopie » Les éditions de l'atelier.



dépendantes, leur interdisant tout contact avec leur proche, les privant du lien social et familial constitutif de leur existence. La vulnérabilité de ces personnes s'est trouvée fortement accentuée par l'isolement social qui leur a été imposé.

A titre d'exemple, dans le champ social, médicosocial, que je connais bien, La loi 2002.02 avait instauré la participation des usagers aux établissements sociaux et médico sociaux, a créé les conseils de vie sociale.

Des évaluations ont été mises en œuvre à grand frais, sanctionnant les établissements qui ne respecteraient pas cette participation.

Au moment même où l'avis et la participation des personnes s'avère la plus importante car il s'agit de leur propre vie, cette participation est totalement niée pour laisser place à des consignes nationales imposées à tous, avec renfort de culpabilité,

Le pouvoir d'agir des citoyens est essentiel dans ces situations.

Après avoir fait de la pédagogie sur les risques, il eut été important de laisser localement chaque acteur, en concertation des parties prenantes, décider des mesures à mettre en œuvre, respectant la dignité et la liberté des personnes, au sein d'espaces publics de proximité.

Par ailleurs notre modèle économique a conduit également les générations actuelles à un autre rapport au travail. Le travail est en mutation (usage du numérique, télétravail, qualité de vie au travail...).

Comment favoriser l'émancipation des personnes et retrouver une dimension d'utilité sociale dans le travail ?

Les enjeux que je viens rapidement de citer ne sont pas exhaustifs mais veulent illustrer la vision partagée que nous avons définie dans le projet de la CRESS.

La CRESS s'est dotée d'une structure collective régie par des principes d'action et un mode de gouvernance spécifique.

Nous avons à peaufiner notre projet stratégique 2021-2024 et ce, en prenant bien en compte l'Ecosystème breton, au sein duquel la CRESS agit en animateur global, et dans lequel nous sommes inscrits aux côtés des pôles territoriaux, des TAGs, des acteurs de l'accompagnement (URSCOP, CAE, France Active...), sans oublier les fédérations et les pouvoirs publics.

En tenant compte de la structuration nationale de l'ESS au sein de la nouvelle ESS France, en prenant en compte l'évolution du contexte politique, nouveau secrétariat d'Etat auprès de Bercy, des élections départementales et régionales en 2021, de l'élections présidentielles en 2022.

« Aujourd'hui, alors que la crise sanitaire a révélé la limite de modèles économiques qui ne sont pas à la hauteur des enjeux sociaux, environnementaux et démocratiques qui sont désormais les nôtres, malgré l'hommage rendu à toutes les émergences solidaires, territorialisées, plus respectueuses des personnes et de leur environnement, le risque existe que la relance à venir sous-estime encore l'économie sociale et solidaire et les associations en particulier » nous dit Jean Louis LAVILLE titulaire de la chaire économie solidaire au CNAM Paris.

« Pour rappel, l'économie associative est une économie d'initiative, d'émancipation et d'innovation sociale, qui crée de la valeur sociétale d'abord, de l'emploi et des richesses, et c'est celle qui fait que le lien social tient encore lorsque tout est fragilisé » exprime quant à lui le Mouvement Associatif dans un communiqué de presse du 5 mai dernier.

Alors ne lâchons rien !

L'attente de l'ESS n'est pas celle d'une relance classique mais celle d'une relance coconstruite entre réseaux associatifs, coopératifs, mutualistes et pouvoirs publics pour un nouveau contrat social digne du XXI siècle.

Michel JEZEQUEL



Ils adhèrent à la Cress

Associations : ACEPP Finistère, AGORA SERVICES, ADMR, ASKORIA, Approche Eco Habitat, Bretagne Active, Bretagne Active, les Cigales, Collège Coopératif, CORLAB, CREAL, Cros, Danse à tous les étages, Don Bosco, Espace Associatif de Quimper, FACE/CEZAM, Familles Rurales, FAS, Maisons Familiales Rurales, Fédé B, Fédé Breizh, Fédération des Centres Sociaux, GEDES 35, Gesticulteurs, Graal, IBEP, IVINE, Lapool, L'Esper, L'Essor, Les Genêts d'Or, Graal, Mouvement Associatif, Optima, PIMMS Brest, PIMMS Rennes, Profession Sport de Loisir Bretagne, Rohan Solid'Art, Solid'R ,Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Finistère, Sauvegarde 56, Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille et Vilaine, Service Commun d'Achats, Startijeem, Terre de Liens, UR PEP, UR CPIE, UNA, UNEA, UNAT, URAF, URHAJ, URAPEI, URIOPSS.

Coopératives : L'Assiette Coopérative, Banque Populaire, Caisse d'Epargne, Coop de France Ouest, Coop de Construction, Coopératives HLM, Coopérer pour entreprendre, Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel Arkéa, Enercoop, ESSCOAT ARA Hôtel, Groupe UP (Chèque Déjeuner), Kéjal, Oxalis Ouest, Scarabée Biocoop, Les SCOP de l'Ouest, Scic EN Jeux d'Enfance.

Mutuelles : Chorum, Harmonie Mutuelle, MAIF, MACIF, MGEN, Mutuelle Entraïn, Mutualité Française de Bretagne, Mutualité Française des Côtes d'Armor, Mutualité Française d'Ille et Vilaine, Mutualité Française Morbihan Finistère, Mutuelles de Bretagne, Solimut Mutuelle, Unimutuelles.

Entreprises sociales : Chantier Ecole, Compagnons Bâisseurs, COORACE, Emmaüs Action Ouest, Fédération de Entreprise d'Insertion, Sevel Services, Le Relais, Ressource T, Tribord.

Fondations : Fondation Massé-Trévidy

Employeurs de l'économie sociale : UDES

Pôles ESS : ADESS du Pays de Morlaix, ADESS du Pays de Brest, ADESS du Pays de Cornouaille, ADESS Ouest Côtes d'Armor, ADESS Centre Ouest Bretagne, ADESK, BRAS, CADES, C2Sol, EcoSolidaireS, ESS'PRance, E2S Pays de Vannes, Horizons Solidaires, PEPS d'Auray, Portes de Bretagne Solidaires, Résolidaire, Rich'ESS, Vallons Solidaires.

Avec le soutien de :



cress@cress-bretagne.org 02 99 85 89 53
187 rue de Chatillon, 35200 Rennes